

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°8-2017
CONVENTIONS FINANCIERES, TECHNIQUES, ADMINISTRATIVES

Le jeudi 13 avril 2017 à 18h00, le comité syndical s'est réuni à la salle polyvalente de LAROIN sous la présidence de Jean-Claude DUHIEU.

Etaient présents (27 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM DELEGUES	QUALITE
SIVU du GAVE DE PAU	Jean-Claude DUHIEU	délégué titulaire
	Pierre HONDET	délégué titulaire
	Maïté MIRASSOU	déleguée titulaire
	Guillaume GARIN	délégué titulaire
	Jean-Claude HOURCQ	délégué titulaire
	Henri CAZABAN	délégué suppléant
SIVU de la JUSCLE	Jacques JANY	délégué titulaire
	Jean PIAT	délégué titulaire
SIVU des BAÏSES et LUZOUE	Jacky SCHOUACKER	délégué titulaire
	Pierre MUCHADA	délégué titulaire
SIVU du LAGOIN	Bernard ARRABIE	délégué titulaire
	Bernard OMS	délégué titulaire
SIVU du LUZ	Gérard D'ARROS	délégué titulaire
SIVU de régulation des eaux	Victor DUDRET	délégué titulaire
Commune d'ARGAGNON	André CASSOU	délégué titulaire
Commune de BAUDREIX	Francis ESCALE	délégué titulaire
Commune de BOSDARROS	Jean-Paul MOURTEROU	délégué titulaire
Commune de COARRAZE	Jean-Pierre BASSE CATHALINAT	délégué titulaire
Commune de DENGUIN	Gérard TORNE-CELER	délégué titulaire
Commune de GAN	Bernard CHARRIER	délégué titulaire
Commune d'IGON	Michel CONDOU-DARRACQ	délégué titulaire
Commune de JURANCON	Serge MALO	délégué titulaire
Commune de LAROIN	Bernard SOUDAR	délégué titulaire
Commune de LESTELLE-BETHARRAM	Jean-Marie BERCHON	délégué titulaire
Commune de MONT-ARANCE-GOUZE-LENDRESSE	Jean-François LETARGUA	délégué titulaire
Commune de MONTAUT	Alain CAPERET	délégué titulaire
Commune de SAINT-FAUST	Patrick ROUSSELET	délégué suppléant

Etaient absents excusés et avaient donné pouvoir (5 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM DELEGUES	QUALITE	A DONNE POUVOIR A
SIVU du GAVE DE PAU	Michel LAURIO	délégué titulaire	Maïté MIRASSOU
SIVU des BAÏSES et LUZOUE	Nita CANTON	déleguée titulaire	Jacky SCHOUACKER
	Jean-Marc CASOURANCQ	délégué titulaire	Bernard SOUDAR
SIVU de l'OUSSE	Bernard CAZABAN-CARRAZE	délégué titulaire	Jean-Claude DUHIEU
Commune de CASTETIS	Henri POUSTIS	délégué titulaire	Jean-François LETARGUA

Etaient absents excusés, y compris les délégués ayant donné pouvoir (24 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM DELEGUES	QUALITE
SIVU du GAVE DE PAU	Eric CAZABAT	délégué titulaire
	Michel CAPERAN	délégué titulaire
	Michel LAURIO	délégué titulaire
SIVU des BAÏSES et LUZOUE	Claude PIDOT	délégué titulaire
	Nita CANTON	déléguée titulaire
	Jean-Marc CASOURANCQ	délégué titulaire
SIVU de l'OUSSE	Pierre SABIN	délégué titulaire
	Jean LACAZE	délégué titulaire
	Bernard CAZABAN-CARRAZE	délégué titulaire
	Benjamin CLAVERIE	délégué titulaire
	Gérard GUILLAUME	délégué titulaire
SIVU du LAGOIN	Christine MARQUE	déléguée titulaire
SIVU du LUZ	Michel CASSOU	délégué titulaire
SIVU de régulation des eaux	Alain LUCOT	délégué titulaire
Commune d'ARTHEZ-D'ASSON	Gabriel CANEROT	délégué titulaire
Commune d'ASSON	Jean-Jacques CLAVERIE	délégué titulaire
Commune d'AUSSEVIELLE	Dominique POURTAU	délégué titulaire
Commune de BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	Jean-Pierre HOURCQ	délégué titulaire
Commune de CASTETIS	Henri POUSTIS	délégué titulaire
Commune de LAA MONDRANS	Loïc COUNTRY	délégué titulaire
Commune de NAY	Guy CHABROUT	délégué titulaire
Commune d'ORTHEZ	Philippe GAUDET	délégué titulaire
Commune de POEY-DE-LESCAR	Didier LASSALLE	délégué titulaire
Commune de SAINT-FAUST	Jean MOURLANE	délégué titulaire

Assistaient également à la réunion : Henri PELLIZZARO – Directeur ; Eric LOUSTAU – ingénieur ; Luc BERNIGOLLE – technicien, du Syndicat Mixte du Bassin du Gave de PAU.

Secrétaire de séance (conformément à l'article L2121-5 du CGCT) : Bernard SOUDAR - délégué titulaire – LAROIN.

Objet : conventions financières, techniques, administratives.

Le Président sollicite l'autorisation du Comité syndical afin d'être en capacité de signer les conventions nécessaires (financières, techniques et administratives) aux opérations pour compte de tiers, ainsi que pour la réalisation de l'ensemble des démarches nécessaires y afférent.

Par ailleurs, le Président rappelle que la TVA est payée sur les opérations à un taux 20%, mais qu'elle n'est récupérée via le FCTVA qu'à un taux inférieur situé généralement entre 15 et 16%. Il sollicite l'autorisation du comité pour intégrer dans les éléments financiers concernés des conventions ce différentiel afin de pouvoir le faire apparaître comptablement aux montants corrects et sous les bonnes imputations.

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité syndical :

APPROUVE les conventions liées aux opérations pour compte de Tiers,

AUTORISE le Président à les signer et réaliser toutes les démarches nécessaires, y compris les éléments relatifs aux taux de récupération de la TVA en reversant aux communes et SIVU le montant réellement récupéré au taux en vigueur ainsi que les demandes de subvention auprès des financeurs habituels (Région, Département, Agence de l'eau) pour les dossiers figurant au programme 2017.

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Président



Syndicat Mixte du Bassin du
GAVE DE PAU

Jean-Claude DUHIEU

